



Plan de Prévention des Risques Naturels de mouvements de terrain de la commune de Châtelleraut

CARTE ALEAS 2/3 CENTRE

Dossier approuvé par l'arrêté préfectoral n°2023-DDT-211 en date du 27 juin 2023

Direction départementale des Territoires de la Vienne



LEGENDE

- | | |
|--|--|
| <p>Aléas</p> <ul style="list-style-type: none"> Aléa effondrement localisé faible sur travaux souterrains supposés Aléa effondrement localisé moyen sur travaux souterrains avérés Aléa effondrement localisé fort sur travaux souterrains avérés Aléa écoulement moyen sur versant sous cavé Aléa effondrement localisé faible sur puits | <p>Ouvrages débouchant au jour</p> <ul style="list-style-type: none"> Puits d'aération Entrée de cavité |
| <p>Contours des cavités</p> <ul style="list-style-type: none"> Contours avérés (levés par l'Ineris, le BRGM ou ELC) | <p>Indices de travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Emprise des indices de travaux souterrains <p>Limites administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> Limites de commune |

SOURCES : DDT86, Scan 25 et BD ORTHO de l'IGN

La présente carte est indissociable de l'ensemble du rapport. Elle a été établie sur la base des informations fournies à l'INERIS, des données disponibles et objectives retrouvées par l'INERIS et de la réglementation en vigueur. La responsabilité de l'INERIS ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont erronées. L'INERIS dégage toute responsabilité pour chaque utilisation de la carte en dehors de la destination de la prestation. Seul la carte fournie par l'INERIS fait document de référence. Toute adaptation, modification ou reproduction sous quelque forme et par quelque procédé que se soit, même partielle, se fera sous la seule et entière responsabilité du destinataire de la carte.